



AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30079 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2018)

AVIS EST DONNÉ QUE, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2018, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, **le jeudi 23 novembre 2017, à compter de 9 h.**

Montréal, le 14 novembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A., avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat